LA BELLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 19 FEVRIER

AVIS.

Confiserie, Patisserie et Soda.

M. L. REILZ, JOANET & Cie préviennent le Public et leurs amis qu'ils viennent d'ouvrir en société, sous la raison de Confiserie et Patisserie, au No 172 rue Chartres, entre Orléans et Ste Anne. On y trouvera le Soda-Water et une grande variété d'articles de Confiserie de choix. M. Joanet & Cie se recommandent au public pour la promptitude à la Créme, et leur Pâte de Pignon, qu'ils fabriquent seuls en cette ville. 97 jan-1m

L. Nouvelle-Orléans, 30 janvier 1867.

La société qui existait entre les soussignés a été dissoute, d'un commun accord, le 31 janvier 1867.

Les affaires de la société seront réglées par M. J. C. DENIS.

JNO F. LEWIS.

J. O. DENIS continuera les affaires de commission, et de boutargue en général, au No 29 de la rue de Bienville. 29 janv-1m

PAUL ADOUE & CO.,

NEGOCIANTS - COMMISSIONNAIRES,

20 Rue Toulouse.

IMPORTATION DIRECTE de VINS, EAUX DE VIE, LIQUEURS, &c. Seuls agents pour le Canada des célèbres vins de Champagne, de la maison Roeder, Fils & Co., de Marseille-en-Ai.

18 janv-1 an

Corde d'emballage, faite à la machine!

LA Manufacture de la Louisiane travaille journellement avec notre direction. Nous tenons de la fabrique à la meilleure qualité de fabrique. Nous nous en sommes assurés, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les ordres sont exécutés à vueil examiner notre stock et s'assurer de ses qualités.

JOHN GILMORE & CO.,

Les ordres sont reçus chez MM. S. S. BRADY, 2 rue—ne, Rue de Chartres, entre Bienville et Conti.

COMPAGNIE DE GLACE

DU CRESCENT CITY.

Bureau central : rue du Camp, No 31.

DEPOTS:

Au No 15 de la rue Carondelet, entre Gravier et Perdido.

Front sur Nos 19 [illegible] sur Nos. 71 et 73 de la rue Carondelet, et [illegible] de la rue St. Charles, au No 56 [illegible] sur Nos. 55 et 57 de la rue Victoire, près le chemin de fer Pontchartrain.

A. W. BUSWORTH, Président.

JNO P. FRAZE, Surintendant.

WM. VOGELSMANN, Surintendant assistant.

Nouvelle-Orléans, 24 janvier 1867.

Banque des Marchands.

AVIS est par le présent donné que la requête de deux Actionnaires, une assemblée générale des Commerce, au Palais de la maison de banque, No 5, Place d'Armes, le Jeudi, 28e février [illegible], à l'effet de prendre en considération les affaires de la Compagnie, et de faire tout ce qu'elle aura à faire à l'avenir.

THOMAS ALLEN CLARKE,

Président.

PHARMACIE.

LE Dr. M. PESCHARD a l'honneur d'informer ses amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une pharmacie rue Piquet, No 97 près du Nouveau Marché. Il remplira les prescriptions médicales à toute heure. Il espère par son expérience et son désir de bien faire, mériter la confiance du public. 19 janv-1m

Avis de Société.

M. GABRIEL PASCAL ayant été admis comme associé dans la maison de commerce, à partir de ce jour, la raison sera désormais B. B. VANHORN & CO.

Nouvelle-Orléans, 27 janvier 1867.

B. B. VANHORN. GABRIEL PASCAL.

B. B. VANHORN & CO.,

Nos 66, 68, 70, 72, rue des Magasins, et 91, 93, rue Fondras.

NEGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES ET AGENTS de la célèbre marque américaine, Pure et Bonne, connue universellement en Amérique, Pure et Bonne, connue universellement en Amérique, [illegible] Chandelles, Savons, Amidon, &c. [illegible] Cale, Riz, &c. &c.

— Aussi —

Avances libérales seront faites sur consignations de marchandises [illegible] et autres produits. 1 fév-3m

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du soussigné sont transférés de la Vieille-Levée au **No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée.**

GEO. W. SQUIRES secrétaire

GERMANIA

Compagnie d'Assurances

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

Bureau No 155, rue Gravier, entre St Charles et Carondelet.

Capital $300,000.

Avec privilège de la porter à $500,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, aux taux les plus bas et aux conditions les plus favorables.

C. F. FORSTER, Vice-Président, D. MICHEL, Président

E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Rimes,	F. Wilde,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. L. Gallier,	Louis Schwarz,
A. Brahn,	G. L. L. Mayer,
M. Zehnbiller,	Cres Bendix
Theo Schorr,	Chas Lowry,
H. F. Klumpp,	H. Simon,
C. T. Patton,	L. F. Rey,
H. W. Schwartz,	O. H. Kautenbach,
D. Michel,	Julius Lemle,
Aug. Kreckle	F. Richard,
marsh	E. Caron,

Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Jackson et du Nord,

RÉDUCTION DES PRIX DU PASSAGE

A partir du 1er FÉVRIER PROCHAIN, les prix du passage entre la Nlle-Orléans et [illegible] seront réduits comme suit:

Par [illegible]	$ 10
Manchac	7 50
Pointe Pleasant	7 00
Frankin	6 50
Amite	6 00
Tangipahoa	5 00
Hook	4 50
Ponchatoula	4 00
Natalbany	3 50
Hammond	3 00
Independence	2 50
Tickfaw	2 00
Kentwood	1 50
Crystal Springs	2 50
Brookhaven	3 00
Bogalusa	3 50
Franklinton	4 00
Tangipahoa	4 50
Amite	5 00
Manchac	5 50
Baton Rouge	6 00
Port Hudson	6 50
Bayou Sara	7 00
Woodville	7 50
Clinton	8 00

Les prix ci-dessus sont réduits de moitié pour les enfants de 5 à 10 ans, et pour les nègres ou négresses [illegible] ou plus.

Les prix ci-dessus ne sont applicables que pour des passages d'une station à une autre, et non pour ceux [illegible] la station.

Les enfants au-dessous de 5 ans qui [illegible] ne paieront rien pour leur passage, mais [illegible] ne pourront leur être accordés [illegible] ne sont accompagnés d'une personne [illegible] ans.

Les prix ci-dessus ne sont applicables que pour les passagers [illegible] ne sont pas [illegible] ou [illegible] ou [illegible] ou